

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **8 juillet 2014 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens  
Mme Julie Lemieux  
M. René-Philippe Hébert  
M. Mario Cardinal  
M. Alexandre Zalac

Était absente la conseillère: Mme Lise Charest (absence motivée)

M. David Morin, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**69-07-14**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyée par M. René-Philippe Hébert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**70-07-14**

**Adoption du procès verbal de la séance du 10 juin 2014**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'accepter le procès verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**71-07-14**

**Adoption du procès verbal de la séance du 17 juin 2014**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'accepter le procès verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2014 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

**Re : Plan d'action pour intervention d'urgence préliminaire – Enbridge**

Lecture est faite d'une lettre envoyée à l'attention de M. Éric Prud'homme, directeur de la compagnie Enbridge, lui demandant de nous acheminer un plan d'intervention d'urgence répondant aux normes.

**Re : Oléoduc Énergie Est**

Lecture est d'une lettre reçue de la compagnie Transcanada qui nous informe que les propriétaires localisés dans un rayon de 200 mètres du tracé préliminaire proposé en Ontario recevront une trousse d'information.

**Re : Invitation Hydro-Québec**

Il y aura une séance d'information concernant les compteurs de nouvelle génération au Centre communautaire d'Hudson, situé au 394 rue Main, le lundi 14 juillet prochain de 16 à 20h00.

**Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de M. David Morin, directeur général, est déposée au conseil.

**Dépôt du rapport sur la mise à jour de la situation financière de la municipalité en lien avec le budget de 2014 et en comparaison avec l'année 2013**

Une copie du rapport de M. David Morin, directeur général, est déposée au conseil.

**72-07-14**

**Comptes à payer**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Alexandre Zalac et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de 64 998,44 \$, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1400134 à C1400151	<b>47 246,37 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1400055 à L1400063	<b>7 607,50 \$</b>
Chèques de salaires nos D1400102 à D1400120	<b>10 144,57 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>64 998,44 \$</u></b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**73-07-14**

**Refus de la demande de dérogation mineure – Lots numéros 2399126 et 2775254**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure numéro 14-018, en lien avec l'article 304 du règlement de lotissement numéro 154, afin de permettre la construction d'une résidence sur le lot 2775254;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 304 établit une superficie minimale de 3000 mètres carré et une profondeur minimale de 36,5 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'opération cadastrale proposée amènerait le lot 2775254 présentement d'une superficie de 1138,6 mètres carré à une superficie 1668,9 mètres carré et que le lot aurait une profondeur moyenne d'environ 30,5 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'opération cadastrale, le lot 2775254, n'atteindrait que 55,6% de la superficie minimale et 83,6% de la profondeur exigées à l'article 304 du règlement de lotissement numéro 154;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de refuser la demande de dérogation mineure concernant les lots 2399126 et 2775254 compte tenu des trop importants manquements en lien avec l'article 304 du règlement de lotissement numéro 154.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**74-07-14**

**Autorisation d'ériger un rond point temporaire – Projet résidentiel Le Sommet**

**CONSIDÉRANT** la demande du promoteur dudit projet résidentiel, M. Manuel Fréchette, concernant la possibilité d'ériger un rond point temporaire dans l'attente qu'une entente survienne avec le promoteur voisin afin de permettre la connectivité routière entre les deux projets;

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente signé le 12 mai 2014 stipulait que le promoteur devait en venir à une entente avec le promoteur voisin afin que le tout se réalise et qu'il puisse obtenir des permis de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur estime être en mesure de démarrer les travaux dans le prochain mois;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune entente n'est intervenue, à ce jour, avec le promoteur voisin;

**ATTENDU QUE** le promoteur devra tout de même remplir toutes les conditions prévues au protocole d'entente et que la présente ne le dégage en rien d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des différents ministères et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**ATTENDU QUE** cette résolution sera considérée comme une annexe au protocole d'entente et en fera par le fait même partie intégrante;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Paul Cozens et résolu d'autoriser le promoteur du projet résidentiel, Le Sommet, d'ériger un rond point temporaire aux conditions suivantes;

L'érection et le démantèlement du rond point seront aux frais du promoteur.  
Le rond point devra être situé à l'extérieur de la bande riveraine de 35 mètres.  
Les espaces supplémentaires qui auront dû être déboisées devront être reboisées avec des espèces indigènes dont la taille minimale sera de 150 centimètres et ce aux frais du promoteur.  
Le rond point devra être d'un diamètre minimal de 38 mètres.  
Le ponceau prévu à l'extrémité ouest du lot numéro 5447091 (rue du Sommet) devra être entièrement réalisé au même moment que le rond point.  
Les trois lots numéros 5447049, 5447066 et le 5447067 ne seront pas construisibles tant que le rond point sera présent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **75-07-14**

#### **Appel d'offres sur invitation – Service de déneigement pour la saison 2014-15**

**ATTENDU QUE** le contrat pour le déneigement s'est terminé le 30 avril 2014;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'autoriser le directeur général à inviter deux entreprises à déposer une soumission pour la saison 2014-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **76-07-14**

#### **Vente de garage communautaire – Utilisation du terrain de l'église**

**CONSIDÉRANT** la demande de la coopérative CSUR d'utiliser le terrain de l'église afin d'organiser une vente de garage communautaire le 24 août prochain;

**ATTENDU QU'**en cas de pluie, l'intérieur de l'église sera mis à profit afin de tenir l'évènement;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Alexandre Zalac et résolu que la contribution de la municipalité à cet évènement sera la suivant soit de donné accès au terrain de l'église et au bâtiment gratuitement et de ne pas exiger le montant de 5,00 \$ normalement demandé pour la tenue d'une vente de garage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Points d'information**

- 1.
- 2.

#### **Période de questions**

#### **77-07-14**

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu de lever la séance à 20h25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 25

---

Jean Lalonde, maire

---

David Morin, directeur général et  
secrétaire-trésorier